



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Défi HONFLEUR - DEAUVILLE

Le 10 juin 2023

Autorité Organisatrice : Deauville Yacht Club
Grade 5C

Préambule

Prévention des violences et incivilités

Il est rappelé que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse, indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 RÈGLES

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) en vigueur
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 les règles Osiris et les Instructions de course qui pourront être consultées et retirées auprès du secrétariat du Club

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 8 juin 2023 sur le site : www.deauvilleyachtclub.org et sur le site du Cercle Nautique Honfleur www.cnh-honfleur.net
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte aux membres du CNH et aux membres du DYC
 - Tous les voiliers habitables désirant régater du système HN Osiris en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A-B-C-D-L norme CE ou pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 6^{ème} catégorie de navigation. Chaque bateau rapportera 5 points à son club auxquels s'ajouteront les points gagnés en fonction du classement à la régata. Les équipages devront avoir une licence en règle.
 - Aux voiliers (catégorie rallye) désirant participer à la manifestation pour représenter leur club sans régater. Ils devront s'inscrire et faire le parcours mais auront un départ libre et ne seront pas classés. Chaque bateau participant rapportera 5 points à son club.
 - Aux bateaux à moteur (comme pour la catégorie rallye des voiliers ils devront s'inscrire et rapporteront chacun 5 points à leur club).

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 Documents exigibles à l'inscription : **POUR LES BATEAUX RÉGATIERS :**

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile datant de moins de 2 ans

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription (papier ou sur les sites des clubs respectifs) et en l'envoyant, avec les droits requis, au Deauville Yacht Club Quai de la marine 14800 Deauville ou au Cercle Nautique Honfleur 8 rue Saint Antoine 14600 Honfleur jusqu'au jeudi 8 juin.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 **Inscription obligatoire avant le jeudi 8 juin.**

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 8 juin
Toutes	15 Euros

5.2 Les places de port sont offertes : Le vendredi 9 juin à Honfleur et le samedi 10 juin à Deauville Buffet offert le vendredi soir au CNH (boissons non comprises),

**Le dîner du 30eme anniversaire sera servi, à l'issue de la remise des prix le samedi 10 juin à Deauville, 15,00 € par personne (boissons non comprises).
Uniquement sur réservation, avant le jeudi 8 juin. Remise d'un ticket, qui sera demandé avant le dîner.**

6 PROGRAMME

Vendredi 9 juin	Buffet au CNH	à partir de 19h00
Samedi 10 juin	1er Avertissement	9h00
	Fermeture de ligne	18h00

6.1 **OUVERTURES DES PORTES A DEAUVILLE**

Vendredi 9 juin de 13h13 à 18h45 coefficient 73

Samedi 10 juin de 14h16 à 19h44 coefficient 66

Pour Honfleur l'entrée dans le SAS se fait aux heures pleines et les sorties aux demi-heures.

Les 2 portes sont en général, ouvertes 1h30 avant la pleine mer et ferment à la pleine mer.

Vendredi 9 juin : PM Honfleur : 15h49

Samedi 10 juin : PM Honfleur : 4h07 et 16h52 - BM Honfleur : 11h11

6.2 Nombre de courses :

Classe : toutes	Nombre de courses	
	Course N°1	Départ Honfleur
	<u>Possibilité d'une Course N°2 suivant les conditions météorologiques</u>	

6.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 9h00.

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat HN OSIRIS valide.

7.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8 LES PARCOURS

En ANNEXE PARCOURS aux IC

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 **Le trophée de ce Défi, sera attribuée au Club gagnant selon le système suivant :**

Chaque Club reçoit 5 points par bateau participant (régatiers, bateaux à moteurs et tout bateau accompagnateur ayant fait le parcours et acquitté ses droits d'inscription)

-Tous les bateaux qui régatent apportent en plus à leur Club leurs points selon la règle « a maxima », soit pour 20 bateaux classés : 20 points au premier, 19 au second, etc.

10.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

10.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

13 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : un Trophée au club gagnant, remis en jeu chaque année.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

CERCLE NAUTIQUE HONFLEUR

8 rue Saint Antoine
14600 Honfleur

Tel : 02 31 98 87 13 - E-mail : [secretariat @cnh-honfleur.fr](mailto:secretariat@cnh-honfleur.fr)

ou

DEAUVILLE YACHTCLUB

Quai de la marine
14800 Deauville

Tél : 02.31.88.38.19 - E-mail : contact@deauvilleyachtclub.org

ANNEXE ZONE DE COURSE

